

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20210201-C08_02_2021-DE

Votants: 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er février 2021

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR LA REALISATION D'UN TERRASSEMENT POUR L'INSTALLATION DE MATERIEL D'ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARS

Titulaires présents:

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents:

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Valérie BELY-VOLLAND, Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents excusés :

Guillaume JUIN, Rose-Marie NIETO, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20210201-C08_02_2021-DE

C- 8-02-2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR LA REALISATION D'UN TERRASSEMENT POUR L'INSTALLATION DE MATERIEL D'ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARS

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 3 décembre 2020 de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon sollicitant le PACT 2018-2020 pour la réalisation d'un terrassement pour l'installation de matériel d'accueil pour les camping-cars,

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 11 918,50 euros au titre du PACT 2018-2020 pour la réalisation d'un terrassement pour l'installation de matériel d'accueil pour les camping-cars.

Le coût total prévisionnel retenu des travaux s'élève à 23 837 euros Hors Taxe comprenant un autofinancement communal de 11 918,50 euros.

La commune souhaite réorganiser le camping pour installer, dans son espace, une aire de camping-car aménagée (déjà existante mais en dehors du site actuellement).

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020 aux enjeux d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité et aux enjeux d'un territoire en mutation.

Le Conseil d'Agglomération :

 Attribue une subvention de 11 918,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon;

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

SLOW

| ID: 079-200041317-20210201-C08_02_2021-DE

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Jérôme BALOGE

Président